



DEVELOPPEMENT D'UNE COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALIERE ENTRE LA BELGIQUE ET LE GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG

COMMUNIQUE DE PRESSE 31 AOUT 2021

Au cours de la crise sanitaire, les systèmes de santé de la Grande Région ont posé des actes de solidarité. Des hôpitaux du Grand-Duché de Luxembourg, de Sarre, de Rhénanie-Palatinat ont accueilli des patients français de Lorraine. Des patients de la Communauté germanophone ont été soignés dans des établissements allemands. Les hôpitaux du Grand-Duché de Luxembourg, avec l'accord de leurs autorités, ont proposé de prendre en charge des patients belges.

Au sein de cette Grande Région, la Belgique et la France ont signé un accord-cadre (Traité) de coopération sanitaire le 1^{er} juin 2005 ; l'Allemagne et la France ont signé un texte similaire le 22 juillet 2005 et la France et le Grand-Duché ont également négocié un accord-cadre de coopération sanitaire en 2017. Ce type de dispositif permet l'adoption de conventions de coopération dans les espaces frontaliers pour améliorer l'accès aux soins et favoriser la mutualisation de l'offre de soins.

Lors de la commémoration du 100^{ème} anniversaire de l'UEBL, ce 31 août 2021, les Gouvernements belge et luxembourgeois ont approfondi les liens d'amitié et de coopération entre la Belgique et le Grand-Duché.

Dans le domaine de la santé, Monsieur Frank Vandenbroucke, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires sociales et de la santé belge et Madame Paulette Lenert, Ministre de la Santé luxembourgeoise, ont signé une déclaration politique visant à développer une coopération dans le domaine de la santé au bénéfice des patients, des professionnels de santé et des deux systèmes de soins.

Cette déclaration ouvre la voie à la négociation entre les Ministères concernés des deux pays d'un accord-cadre de coopération sanitaire à l'instar de celui existant depuis le 1^{er} juin 2005 entre la France et la Belgique qui a permis de créer sept territoires de santé transfrontaliers dénommés ZOAST dont la ZOAST LUXLOR qui permet aux patients belges et français de se soigner sans obstacle administratif ni financier dans les institutions de soins implantées de part et d'autre de la frontière dont notamment celui d'Arlon et de Libramont du groupe Vivalia. Cette coopération devrait également porter sur la collaboration entre les deux systèmes de santé en matière d'aide médicale urgente afin d'améliorer la prise en charge des patients notamment en permettant aux SMUR de franchir la frontière pour intervenir plus rapidement au chevet du patient.

Cette déclaration politique s'inscrit dans la démarche entamée depuis plus de six mois en partenariat pour susciter la conscientisation des acteurs de la santé et des gestionnaires des systèmes de santé de la nécessité de coopérer pour améliorer l'accès aux soins des patients frontaliers, renforcer les capacités de l'offre de soins frontalière par la complémentarité des ressources disponibles et favoriser l'échange de bonnes pratiques.

Mélissa Hanus

Députée fédérale
Présidente du PS Luxembourg

Henri Lewalle

Observatoire européen de la santé transfrontalière
Coordinateur projet Interreg COSAN